

**Pour une sobriété numérique**  
**Philippe Riat (Verts)**

**Réponse du Gouvernement**

Le Gouvernement est sensible à la problématique décrite dans la question écrite qui soulève un réel défi pour notre société qui doit d'une part évoluer dans un monde toujours plus numérisé tout en s'engageant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, l'augmentation de la consommation des appareils numériques est une tendance générale et le canton du Jura n'échappe évidemment pas à la règle. Néanmoins, il est également important de prendre en compte les innovations liées à ces technologies qui ont un impact positif sur l'environnement. Par exemple, la crise sanitaire que nous traversons actuellement a permis de démocratiser de façon très rapide le télétravail. Ce dernier permet de réduire les trajets professionnels tout en favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est l'une des raisons pour laquelle le Gouvernement jurassien va continuer à promouvoir le télétravail ces prochaines années au sein de l'administration cantonale.

Parallèlement, le Gouvernement est conscient de l'urgence climatique, déclarée par le Parlement le 27 mars 2019, et s'engage en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique. La mise à jour de la Conception cantonale de l'énergie est en cours et un Plan climat sera élaboré ces prochains mois. Ces documents définiront de nouvelles mesures pour réduire la consommation d'énergie et protéger le climat. Dans le domaine numérique, plusieurs actions sont menées au sein de l'administration et dans les écoles jurassiennes, parmi lesquelles certaines visent à minimiser l'impact environnemental du parc informatique de l'Etat.

Vu ce qui précède, le Gouvernement répond comme suit aux diverses questions :

**1. Une pédagogie de la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique a-t-elle été mise en place au sein de l'administration cantonale et des écoles jurassiennes ? Sinon, le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place une telle campagne de sensibilisation et de quelle manière ?**

Le futur plan scolaire numérique en cours de rédaction dans les services de l'Etat comportera un chapitre sur le développement durable et l'impact sur la nature. Ainsi, la jeune génération sera sensibilisée à cette problématique. Le document devrait être finalisé en 2021 et sera ensuite débattu au Parlement.

Au niveau de l'administration, ce sont des actions concrètes qui ont été réalisées afin de sensibiliser les collaborateurs-trices de l'administration à cette problématique. Il est notamment possible de citer le remplacement de la majeure partie des imprimantes individuelles par des appareils multifonctions. Le nombre de machines a ainsi été drastiquement réduit. Le recto-verso configuré de base a aussi permis de réduire la consommation de papier.

La mise en avant de nouveaux outils collaboratifs, ainsi que la numérisation de nombreux processus, permettent aux services de l'Etat de travailler de façon plus efficiente tout en réduisant le nombre

de documents imprimés et l'échange par courrier interne. D'autres exemples sont mentionnés dans les points suivants.

**2. Le Gouvernement est-il disposé à adopter un concept de sobriété numérique en achetant des équipements moins puissants quand cela est possible, en les changeant le moins souvent possible et en réduisant les usages énergivores superflus ?**

Au sein de l'administration, plusieurs mesures ont été mise en œuvre permettant de limiter les impacts environnementaux des infrastructures informatiques de l'Etat.

En premier lieu, la mise en place de postes de travail virtuels permet de réduire d'environ 80% le besoin en électricité par rapport à un poste de travail informatique traditionnel (ordinateurs portables notamment). Le matériel mis à disposition des utilisateur-trice-s peut fonctionner au minimum huit à neuf ans. Cela représente plus de 1'200 postes informatiques qui utilisent cette technologie. Les ordinateurs portables de l'administration cantonale ont une durée de vie moyenne six à sept ans, contre environ quatre ans en général.

Les centres de données utilisés par l'Etat reposent aujourd'hui sur un concept éco-responsable dans une optique 100% énergie renouvelable. Ils sont équipés de panneaux solaires photovoltaïques et l'entreprise exploitante, CDRM au Noirmont, a signé un engagement en approvisionnement électrique axé uniquement sur de l'énergie "hydro CH". En outre, les bâtiments habitant les centres de données du Noirmont et de Courroux (Innodel) sont chauffés en grande partie par la chaleur résiduelle des serveurs.

Afin de réduire la consommation électrique des climatiseurs et permettre un rafraichissement facilité des salles informatiques, un concept de climatisation écologique a été mis en place dans les deux centres de données.

Au niveau des écoles jurassiennes, les postes de travail sont également utilisés sur une période de six à sept ans en moyenne. De plus, les écoles ont la possibilité de récupérer des postes d'entreprises privées, mis à leur disposition suite au renouvellement de leur parc informatique, mais qui sont toujours en parfait état de marche. Par cette démarche, outre le gain financier, les écoles participent à l'optimisation de l'utilisation du matériel informatique.

**3. Lors de l'acquisition de nouveaux équipements numériques au sein de l'administration cantonale et dans les écoles, est-il tenu compte de critères énergétiques et environnementaux ? Si tel n'est pas le cas, le Gouvernement va-t-il le préconiser ? Sinon, pourquoi ?**

L'Etat, par l'intermédiaire du Service de l'Informatique (SDI), fait partie du Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR). Le PAIR a ajouté dans ses appels d'offres des critères de responsabilité environnementale. Le matériel proposé, à savoir les postes de travail, les écrans et les imprimantes de bureau, acheté par l'administration cantonale répond donc aux critères demandés. Le service de l'informatique cantonal (SDI) a intégré dans son canevas d'appels d'offres ces mêmes critères lors de l'acquisition de serveurs, de solutions de stockage, etc. Les critères de responsabilité environnementale sont donc également pris en compte.

**4. Comment le Gouvernement compte-t-il accélérer la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique dans la population ?**

Outre les différentes actions concrètes menées au sein de l'administration cantonale, il paraît essentiel pour le Gouvernement de faire prendre conscience aux jeunes générations de l'impact environnemental des technologies numériques. C'est notamment au travers du futur plan scolaire numérique qu'il désire y répondre.

Delémont, le 17 novembre 2020



Certifié conforme par la chancelière d'Etat  
Gladys Winkler Docourt